



Question orale

PARLEMENT JURASSIEN  
GROUPE SOCIALISTE

**Certificat Covid : une incidence sur les leçons d'éducation physique et sportive dispensées en piscine et patinoire à l'école obligatoire ?**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Chères et chers collègues,

Selon les informations données sur le site de l'Office fédéral de la santé publique en date du 27 septembre, environ 52 % des Jurassiennes et des Jurassiens sont entièrement vaccinés. Il est par conséquent imaginable qu'une partie du corps enseignant ne le soit pas à l'heure actuelle.

Or, le 13 septembre dernier, l'utilisation du certificat Covid a été étendue à l'entrée des restaurants, des bars, des lieux culturels et de loisirs pour les personnes de plus de 16 ans.

Cette obligation pourrait potentiellement priver certaines classes de leçons de piscine ou de patinoire, si l'enseignante ou l'enseignant ne dispose pas du précieux sésame.

Ma question au Gouvernement est la suivante :

Le Service de l'enseignement a-t-il émis des directives pour régler ces situations particulières ? si oui, lesquelles et si non, comment le SEN compte-t-il gérer les cas éventuels afin que les élèves ne soient pas pénalisés par l'entrée en vigueur de cette nouvelle mesure ?

Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.